

AH ! QUE LES
PLAISIRS SONT
DOUX.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

AH ! QUE LES PLAISIRS SONT DOUX.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
MONSIEUR BERNARDET.
LE PRÉVENU.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 299-302

AH ! QUE LES PLAISIRS SONT DOUX.

LE NARRATEUR.

Est-il rien de plus irritant pour le spectateur assis dans une stalle d'orchestre qu'une tête qui se place sans cesse devant ses yeux ; qui, à l'invitation faite à son propriétaire, se range, puis retourne à sa place première, s'écarte de nouveau à une nouvelle invitation, et revient obstinément intercepter la vue de ce qui captive l'attention du spectateur agacé ?

Bien des gens, s'ils étaient sincères, avoueraient qu'en pareil cas, leur irritation est devenue telle qu'ils ont plus d'une fois formé, pendant un moment, si court qu'il ait été, le souhait abominablement égoïste qu'une puissance invisible vînt abattre cette tête et leur permit de voir à leur aise la jambe de la fée ou la grimace du comique de la pièce.

Monsieur Bernardet, qui comparait aujourd'hui devant la police correctionnelle, est une de ces natures nerveuses, irritables et curieuses ; il a asséné une grêle de coups de poing sur la tête d'un pauvre jeune homme qui l'empêchait de voir le spectacle.

MONSIEUR BERNARDET.

Messieurs, dit ce jeune homme au tribunal, ici, je n'ai plus de raisons pour taire le motif qui me faisait rester à moitié debout et gêner les personnes placées derrière moi ; mais, ce jour-là il m'était impossible de le dire, et vous allez le comprendre. Une demoiselle dont j'avais fait la connaissance la veille m'avait demandé de la conduire au spectacle... Au spectacle!... Jugez de ma position, il faut s'asseoir, au spectacle, et je ne le pouvais pas, étant affligé d'un énorme clou qui m'obligeait de rester debout ou couché. Refuser à cette demoiselle, je ne le pouvais pas au commencement d'une connaissance ; lui dire ce qui en était, c'était me rendre ridicule à ses yeux ; prétexter un manque d'argent, c'était encore pis ; une affaire?... En pareil cas, les dames n'admettent pas d'affaire plus intéressante que ce qu'elles désirent. Je me décidai donc, au risque de souffrir toutes les tortures de l'enfer, à mener la demoiselle au théâtre. Je m'assieds avec précaution, mais je me relève aussitôt en étouffant un cri de douleur ; il me semblait que je venais de recevoir un coup de bistouri dans une plaie vive... À peine suis-je levé, que voilà monsieur qui me crie : Assis ! Je fais semblant de ne pas entendre. Assis !

répète-t-il plus fort. Je feins de me rasseoir ; je pose mes deux mains sur le banc, et je m'assieds comme entre, deux coussins, ce qui m'empêchait de toucher au banc et rendait ma position incommode et disgracieuse, il est vrai, mais du moins tenable. Bon ! Au bout de deux ou trois minutes, la jeune personne me dit : « Tenez-moi donc mon éventail. » Bon, me dis-je ; merci, me voilà bien. Je feins encore de ne pas entendre ; mais, alors, cette demoiselle me regarde et me dit : « Quelle drôle de position ! Vous êtes assis sur vos mains. » Le rouge me monte au visage, je retire vivement mes mains. Je tombe lourdement sur le banc ; je pousse. Un véritable mugissement, au point qu'on me crie : À la porte ! Je renfonce ma douleur et je prends la résolution de rester courbé comme si j'étais assis ; mais j'étais simplement accroupi à deux ou trois centimètres du banc : c'était éreintant et impossible. Un moment je pus me tenir comme ça ; mais peu à peu je me relevais, et cinq minutes après j'étais debout. Alors les cris : Assis ! Assis ! recommençaient. J'étais dans une situation effroyable.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous avez eu tort d'aller au spectacle, puisque vous deviez gêner vos voisins ; mais le prévenu a eu le tort plus grand de vous frapper.

LE PRÉVENU.

Dame ! Monsieur, que voulez-vous ? Je ne pouvais pas deviner que monsieur avait des clous, et, comme vous dites très bien, quand on a des clous, on ne va pas au spectacle ; moi, j'avais donné mon argent, c'était pour voir, et toujours monsieur qui m'empêchait... S'il m'avait dit ce qu'il avait, je lui aurais conseillé d'aller se placer autre part.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Il fallait vous plaindre à l'inspecteur de la salle et ne pas frapper cet homme.

Le prévenu est condamné à huit jours de prison, ce qui, après tout, est moins cruel que d'être condamné au supplice si piteusement raconté par le jeune homme à bonne fortune.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].